

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE324

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 23

A la dernière phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« complète »,

insérer les mots :

« transmission ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.